



LA VILLE DE CHELLES (Seine-et-Marne)

Recrute pour sa Direction des Périscolaires et Loisirs

UN ANIMATEUR / UNE ANIMATRICE PÉRISCOLAIRE

À moins de 20 km de Paris
et accessible en 15 mn
depuis gare de l'Est
(Ligne P) et 25 mn depuis
Hausmann St Lazare
(RER E)

• Chelles, 2^{ème} ville
de Seine-et-Marne
54 000 habitants

• Dotée d'un cadre
environnemental
composé de 40%
d'espaces verts
et naturels

• Au cœur d'une
agglomération de plus
225 000 habitants

• Collectivité de près
de 1000 agents

Emploi à temps non complet - Catégorie C

BAFA exigé (BAPAAT souhaité) – PSC1 souhaité

MISSIONS

Sous la responsabilité du Directeur du centre de loisirs, l'animateur participe à la continuité éducative des enfants sur le temps périscolaire et agit en lien étroit avec les enseignants et les familles.

Organiser l'animation et les activités selon le rythme et les besoins des enfant en déclinaison du projet pédagogique fixé • Favoriser la participation et la socialisation des enfants • Assurer la sécurité physique et morale des enfants et porte une attention particulière aux enfants détenteurs d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) • Veiller au bon déroulement des activités, des temps de repas en faisant appliquer et respecter les règles de vie et d'hygiène • Favoriser le lien avec les enseignants et veiller à la bonne transmission des informations auprès des familles et au maintien d'un bon contact relationnel • S'impliquer activement à la vie du centre de loisirs avec l'équipe.

PROFIL

Réactif, dynamique, pédagogue, disponible et à l'écoute des besoins et des rythmes des enfants • Connaissance des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité des enfants de 3 à 12 ans • Capacité à travailler en équipe et être force de proposition • Présence aux réunions de travail et participation ponctuelles aux événements festifs municipaux • Travail avec une large amplitude horaire sur le temps scolaire, le mercredi et pendant les vacances • Présentation et attitude correctes, bonne expression orale et respect des horaires.

Types de contrats :

- Accueil en périscolaires le Matin / Midi / Soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis + Mercredis (10h)
- Accueil en périscolaires le Matin / Midi / Soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis + vacances scolaires
- Accueil en périscolaires le Matin et/ou le Soir

RÉMUNÉRATION

Statutaire - Régime indemnitaire - 13^{ème} mois –
ASCP et CNAS – Participation Mutuelle



// POUR CANDIDATER
Adresser votre cv et lettre de motivation sur
<https://chelles.candidater.fr> à l'attention de
Monsieur Le Maire – Direction des Ressources Humaines